COMMUNE DE JANNEYRIAS– CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL

Séance du mardi 10 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présents : 11 **Votants** : 11

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 10 juin à 18 heures et trente-huit minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI – Fabien LECHES – Clélia SELSEK-ATOCH - Maud PELOSSIER – Julien ROCHON - Monsieur Axel PEROTTI -Denis PAUGET.

Absents : MM. MMES. LABOUREUR Magali ; SALSINI Françoise ; Jean-Jacques LALLAIN ; Claude STOCKY ; BECHARD Malissa ; FOULTIER Mickaël, MESSAOUDI Chokri ; PAOLUCCI Laurie.

Pouvoirs : Madame LABOUREUR Magali a donné pouvoir à Roger ALLIGIER / Monsieur Jean-Jacques LALLAIN a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette / Monsieur Claude STOCKY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis TURMAUD.

A été nommée secrétaire de séance : Madame Nathalie ROUBA

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 14 avril 2025 dont aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'a été soulevé de la part de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR :

1- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe
2- Renouvellement de la composition des organes délibérant EPCI
3- Vote des subventions communales
4- Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'association « La Cabane aux Fleurs ».

DELIBERATIONS

Délibération n° 012/2025

OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet (35h) à compter du 15 août 2025 pour effectuer les missions de secrétaire de mairie.
Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe.

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE D'APPROUVER la création du poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet (35H)**

Délibération n° 013/2025

OBJET : Renouvellement de la composition des organes délibérant EPCI

Vu la population municipale totale de la CC LYSED qui s'élève à 29 944 habitants au 1er janvier 2025 et conformément aux dispositions des II, III, IV, V et VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le Préfet fixera à 30 sièges la composition du conseil communautaire de la communauté de communes lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux.
Toutefois la Communauté de Commune Lyon Saint Exupéry en Dauphiné a la possibilité de déroger à cette répartition de droit commun.
Il est donc proposé de conclure un accord local permettant à chacune des communes membres d'être représentées par au moins deux conseillers. Ceci conduirait à fixer à 2 le nombre de sièges pour la commune d'Anthon au lieu d'un seul dans le cas d'une répartition de droit commun.

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE D'APPROUVER l'accord permettant à chacune des communes membres d'être représentées par au moins deux conseillers.**

Délibération n° 014/2025

OBJET : Vote des subventions communales

Suite au budget primitif 2025, une somme de 15 000 euros a été votée par le conseil municipal à destination des associations de Janneyrias.
Il a été affecté la somme globale de 11 200 euros aux associations réparties selon le tableau ci-après :

SUBVENTIONS COMMUNALES

ASSOCIATIONS	2022		2023		2024	2025	SUBVENTIONS AUTRES
A.C.C.A Janneyrias	400 €	3 ans	0 €		0 €	0 €	
Amicale boules de Janneyrias	800 €		500 €		600 €	600 €	
Centre formation bouliste	500 €		800 €		600 €	1 000 €	
Club des Genêts d'or	350 €		500 €		500 €	500 €	
Club d'éducation canine	500 €	2 ans	0 €		0 €	0 €	
Comité des fêtes de janneyrias	800 €		700 €		700 €	700 €	
Janneyrias Enerj Fit	1 000 €		1 000 €		1 000 €	1 000 €	sub CD 700€
Janneyrias COR (ex JTT)	500 €		700 €		700 €	700 €	
Jannechante	300 €		400 €		400 €	400 €	
Mémoires Janneyssiennes	500 €		600 €		600 €	600 €	
OCCE Coopérative scolaire	650 €	3 ans	0 €		0 €	500 €	
La Marelle des Fleurs	500 €	SUB CG 650€	500 €		500 €	500 €	sub CD 650€
Janneyrias Aventure Nature	0 €		400 €		400 €	400 €	
Gali	600 €		600 €		600 €	600 €	
Restos du Cœur Bons d'achat	300 €		400 €		400 €	400 €	
Jeunes Sapeurs-Pompiers - PDC	500 €		500 €		500 €	500 €	
JVB Volley Ball	500 €	SUB CG 700€	500 €	SUB CG 1350€	500 €	2 000 €	sub exc 1500€
Les Classards						0 €	
La cabane aux fleurs						400 €	sub exc 7500€
Petites mains & grands cœurs						400 €	
TOTAL	9 200 €		8 100€		8 000 €	11 200€	

Maud PELOSSIER étant co-Présidente d'une association (La Cabane aux Fleurs) ne participe pas au vote.

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 10 VOIX POUR, DECIDE D'APPROUVER l'affectation de la somme de 11 200 euros aux associations répartie selon le tableau ci-dessus.**

Délibération n° 015/2025

OBJET : Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'association « La Cabane aux Fleurs »

L'association « La Cabane aux Fleurs » a été créée en vue de mettre en place un centre de loisirs sur la commune de Janneyrias.
Afin de l'aider dans ses premières démarches administratives, cette association a demandé à la commune de l'accompagner financièrement.
C'est la raison pour laquelle, la commune a décidé de lui octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 7500 euros.

Madame Maud PELOSSIER, Co-Présidente de l'association ne prendra pas part au vote.

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 10 VOIX POUR, DECIDE D'APPROUVER l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Cabane aux Fleurs » d'un montant de 7500 euros.**

Le Maire,
TURMAUD Jean-Louis,

MAIRIE DE JANNEYRIAS (Isère)

La secrétaire de séance,
Nathalie ROUBA

MAIRIE DE JANNEYRIAS (Isère)

QUESTIONS DIVERSES :

✔ **Cloches de l'église : Les cloches de l'église qui sonnent la nuit perturberaient le sommeil de certains administrés qui habitent à proximité.**
Une demande de faire cesser la sonnerie de ces cloches la nuit a été adressée à Monsieur le Maire. La position des membres du conseil municipal présents a été sollicitée : 8 élus sont pour l'arrêt et 3 sont contre l'arrêt.
Monsieur le Maire a proposé d'arrêter les cloches à partir de 22 heures et ce jusqu'à 6 heures du matin.

✔ **Emplois jeunes : une jeune administrée en étude de médecine a été recrutée pour le mois de juin ; un jeune administré en fin d'études et au chômage a été recruté pour les mois de juin, juillet et août. Enfin, un jeune, étudiant, a été recruté en emploi jeune du 1er juillet au 14 août 2025.**

✔ **Recensement de la population : Le recensement de la population débutera début d'année 2026**
(Du 15 janvier au 14 février). Pour accomplir ce travail, la commune doit recruter 3 agents recenseurs qui habitent la commune. Les agents peuvent faire partie du personnel de la mairie et/ou peuvent être les citoyens de la commune.
Aussi un appel à la population est lancé, si vous êtes intéressés n'hésitez pas à vous manifester et déposer votre candidature en Mairie à l'attention de Monsieur Roger ALLIGIER, Adjoint responsable du recensement.
Bien évidemment les agents recenseurs seront rémunérés.

✔ **ONF : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une inauguration se tiendra le 1er juillet prochain par l'ONF suite à la plantation d'arbres au marais de la Léchère ;**
Cette plantation a été subventionnée à hauteur de 10 000 euros sur un coût total de 13 100 euros.

Séance close à 19 heures 40

Réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2025
Délibérations 2025-012 à 2025-015

Délibération 2025-012 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe
Délibération 2025-013 : Renouvellement de la composition des organes délibérant EPCI
Délibération 2025-014 : Vote des subventions communales
Délibération 2025-015 : Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'association « La Cabane aux Fleurs »

Membres Conseil Municipal	Présent(e)	Absent(e)
Jean-Louis TURMAUD Maire	X	
Nathalie ROUBA LOPRETE 1ière Adjointe	X	
Roger ALLIGIER 2ième Adjoint	X	
Magali LABOUREUR 3ième Adjointe		X
Norbert LECHES 4ième Adjoint	X	
Jeannette JAKUBOWSKI 5ième Adjointe	X	
Fabien LECHES CM	X	
Françoise SALSINI CM		X
Jean-Jacques LALLAIN CM		X
Clélia SELSEK-ATOCH CM	X	
Claude STOCKY CM		X
Maud PELOSSIER CM	X	
Julien ROCHON CM	X	
Malissa BECHARD CM		X
Axel PEROTTI CM	X	
Michaël FOULTIER CM		X
Denis PAUGET CM	X	
Chokri MESSAOUDI CM		X
Laurie PAOLUCCI CM		X

QUESTIONS DIVERSES :

✔ **Cloches de l'église : Les cloches de l'église qui sonnent la nuit perturberaient le sommeil de certains administrés qui habitent à proximité.**
Une demande de faire cesser la sonnerie de ces cloches la nuit a été adressée à Monsieur le Maire. La position des membres du conseil municipal présents a été sollicitée : 8 élus sont pour l'arrêt et 3 sont contre l'arrêt.
Monsieur le Maire a proposé d'arrêter les cloches à partir de 22 heures et ce jusqu'à 6 heures du matin.

✔ **Emplois jeunes : une jeune administrée en étude de médecine a été recrutée pour le mois de juin ; un jeune administré en fin d'études et au chômage a été recruté pour les mois de juin, juillet et août. Enfin, un jeune, étudiant, a été recruté en emploi jeune du 1er juillet au 14 août 2025.**

✔ **Recensement de la population : Le recensement de la population débutera début d'année 2026**
(Du 15 janvier au 14 février). Pour accomplir ce travail, la commune doit recruter 3 agents recenseurs qui habitent la commune. Les agents peuvent faire partie du personnel de la mairie et/ou peuvent être les citoyens de la commune.
Aussi un appel à la population est lancé, si vous êtes intéressés n'hésitez pas à vous manifester et déposer votre candidature en Mairie à l'attention de Monsieur Roger ALLIGIER, Adjoint responsable du recensement.
Bien évidemment les agents recenseurs seront rémunérés.

✔ **ONF : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une inauguration se tiendra le 1er juillet prochain par l'ONF suite à la plantation d'arbres au marais de la Léchère ;**
Cette plantation a été subventionnée à hauteur de 10 000 euros sur un coût total de 13 100 euros.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'ISERE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	14

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JANNEYRIAS N° 2025-012 Séance du 10 juin 2025

Date de la convocation : 05 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 10 juin à 18 heures et trente-huit minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI – Fabien LECHES – Clélia SELSEK-ATOCH - Maud PELOSSIER – Julien ROCHON - Monsieur Axel PEROTTI - Denis PAUGET.

Absents : MM. MMES. LABOUREUR Magali ; SALSINI Françoise ; Jean-Jacques LALLAIN ; Claude STOCKY ; BECHARD Malissa ; FOULTIER Mickaël, MESSAOUDI Chokri ; PAOLUCCI Laurie.

Pouvoirs : Madame LABOUREUR Magali a donné pouvoir à Roger ALLIGIER / Monsieur Jean-Jacques LALLAIN a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette / Monsieur Claude STOCKY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis TURMAUD.

A été nommée secrétaire de séance : Madame ROUBA

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 14 avril 2025 dont aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'a été soulevé de la part de l'assemblée.

1. OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet (35h) à compter du 15 août 2025 pour effectuer les missions de secrétaire de mairie.
Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe.

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE D'APPROUVER la création d'un poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet (35H)**

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD

MAIRIE DE JANNEYRIAS (Isère)

La secrétaire de séance

Nathalie ROUBA

MAIRIE DE JANNEYRIAS (Isère)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'ISERE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	14

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JANNEYRIAS N° 2025-013 Séance du 10 juin 2025

Date de la convocation : 05 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 10 juin à 18 heures et trente-huit minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI – Fabien LECHES – Clélia SELSEK-ATOCH - Maud PELOSSIER – Julien ROCHON - Monsieur Axel PEROTTI - Denis PAUGET.

Absents : MM. MMES. LABOUREUR Magali ; SALSINI Françoise ; Jean-Jacques LALLAIN ; Claude STOCKY ; BECHARD Malissa ; FOULTIER Mickaël, MESSAOUDI Chokri ; PAOLUCCI Laurie.

Pouvoirs : Madame LABOUREUR Magali a donné pouvoir à Roger ALLIGIER / Monsieur Jean-Jacques LALLAIN a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette / Monsieur Claude STOCKY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis TURMAUD.

A été nommée secrétaire de séance : Madame ROUBA

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 14 avril 2025 dont aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'a été soulevé de la part de l'assemblée.

2. OBJET : Renouvellement de la composition des organes délibérant EPCI

Vu la population municipale totale de la CC LYSED qui s'élève à 29 944 habitants au 1er janvier 2025 et conformément aux dispositions des II, III, IV, V et VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le Préfet fixera à 30 sièges la composition du conseil communautaire de la communauté de communes lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux.
Toutefois la Communauté de Commune Lyon Saint Exupéry en Dauphiné a la possibilité de déroger à cette répartition de droit commun.
Il est donc proposé de conclure un accord local permettant à chacune des communes membres d'être représentées par au moins deux conseillers. Ceci conduirait à fixer à 2 le nombre de sièges pour la commune d'Anthon au lieu d'un seul dans le cas d'une répartition de droit commun.

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE D'APPROUVER l'accord permettant à chacune des communes membres d'être représentées par au moins deux conseillers.**

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD

MAIRIE DE JANNEYRIAS (Isère)

La secrétaire de séance

Nathalie ROUBA

MAIRIE DE JANNEYRIAS (Isère)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'ISERE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	14

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JANNEYRIAS
N° 2025-014
Séance du 10 juin 2025

Date de la convocation : 05 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 10 juin à 18 heures et trente-huit minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI – Fabien LECHES – Clélia SELSEK-ATOCH - Maud PELOSSIER – Julien ROCHON - Monsieur Axel PEROTTI - Denis PAUGET.

Absents : MM. MMES. LABOUREUR Magali ; SALSINI Françoise ; Jean-Jacques LALLAIN ; Claude STOCKY ; BECHARD Malissa ; FOULTIER Mickaël, MESSAOUDI Chokri ; PAOLUCCI Laurie.

Pouvoirs : Madame LABOUREUR Magali a donné pouvoir à Roger ALLIGIER / Monsieur Jean-Jacques LALLAIN a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette / Monsieur Claude STOCKY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis TURMAUD.

A été nommée secrétaire de séance : Madame Nathalie ROUBA

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 14 avril 2025 dont aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'a été soulevé de la part de l'assemblée.

3. OBJET : Vote des subventions communales

Suite au budget primitif 2025, une somme de 15 000 euros a été votée par le conseil municipal à destination des associations de Janneyrias.
Il a été affecté la somme globale de 11 200 euros aux associations réparties selon le tableau ci-après :

SUBVENTIONS COMMUNALES

ASSOCIATIONS	2022		2023		2024	2025	SUBVENTIONS AUTRES
A.C.C.A Janneyrias	400 €	3 ans	0 €		0 €	0 €	
Amicale boules de Janneyrias	800 €		500 €		600 €	600 €	
Centre formation bouliste	500 €		800 €		600 €	1 000 €	
Club des Genêts d'or	350 €		500 €		500 €	500 €	
Club d'éducation canine	500 €	2 ans	0 €		0 €	0 €	
Comité des fêtes de janneyrias	800 €		700 €		700 €	700 €	
Janneyrias Enerj Fit	1 000 €		1 000 €		1 000 €	1 000 €	sub CD 700€
Janneyrias COR (ex JTT)	500 €		700 €		700 €	700 €	
Jannechante	300 €		400 €		400 €	400 €	
Mémoires Janneyssiennes	500 €		600 €		600 €	600 €	
OCCE Coopérative scolaire	650 €	3 ans	0 €		0 €	500 €	
La Marelle des Fleurs	500 €	SUB CG 650€	500 €		500 €	500 €	sub CD 650€
Janneyrias Aventure Nature	0 €		400 €		400 €	400 €	
Gali	600 €		600 €		600 €	600 €	
Restos du Cœur Bons d'achat	300 €		400 €		400 €	400 €	
Jeunes Sapeurs-Pompiers - PDC	500 €		500 €		500 €	500 €	
JVB Volley Ball	500 €	SUB CG 700€	500 €	SUB CG 1350€	500 €	2 000 €	sub exc 1500€
Les Classards						0 €	
La cabane aux fleurs						400 €	sub exc 7500€
Petites mains & grands cœurs						400 €	
TOTAL	9 200 €		8 100€		8 000 €	11 200€	

Maud PELOSSIER étant co-Présidente d'une association (La Cabane aux Fleurs) ne participe pas au vote.

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 10 VOIX POUR, DECIDE D'APPROUVER l'affectation de la somme de 11 200 euros aux associations répartie selon le tableau ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD

MAIRIE DE JANNEYRIAS (Isère)

La secrétaire de séance

Nathalie ROUBA

MAIRIE DE JANNEYRIAS (Isère)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'ISERE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	14

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JANNEYRIAS N° 2025-015 Séance du 10 juin 2025

Date de la convocation : 05 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 10 juin à 18 heures et trente-huit minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI – Fabien LECHES – Clélia SELSEK-ATOCH - Maud PELOSSIER – Julien ROCHON - Monsieur Axel PEROTTI - Denis PAUGET.

Absents : MM. MMES. LABOUREUR Magali ; SALSINI Françoise ; Jean-Jacques LALLAIN ; Claude STOCKY ; BECHARD Malissa ; FOULTIER Mickaël, MESSAOUDI Chokri ; PAOLUCCI Laurie.

Pouvoirs : Madame LABOUREUR Magali a donné pouvoir à Roger ALLIGIER / Monsieur Jean-Jacques LALLAIN a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette / Monsieur Claude STOCKY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis TURMAUD.

A été nommée secrétaire de séance : Madame ROUBA

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 14 avril 2025 dont aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'a été soulevé de la part de l'assemblée.

4. OBJET : Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'Association « La Cabane aux Fleurs »

L'association « La Cabane aux Fleurs » a été créée en vue de mettre en place un centre de loisirs sur la commune de Janneyrias.
Afin de l'aider dans ses premières démarches administratives, cette association a demandé à la commune de l'accompagner financièrement.
C'est la raison pour laquelle, la commune a décidé de lui octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 7500 euros.

Madame Maud PELOSSIER, Co-Présidente de l'association ne prendra pas part au vote.

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 10 VOIX POUR, DECIDE D'APPROUVER l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Cabane aux Fleurs » d'un montant de 7500 euros.**

Séance close à 19h40

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD

MAIRIE DE JANNEYRIAS (Isère)

La secrétaire de séance

Nathalie ROUBA

MAIRIE DE JANNEYRIAS (Isère)